



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

ASSEMBLEE GENERALE
72^{ème} session
Rome, 5 décembre 2013

FR

UNIDROIT 2013
A.G. (72) 3
Original: anglais
octobre 2013

Point n° 6 de l'ordre du jour: Activité de l'Organisation en 2013

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Examen complet des activités menées par UNIDROIT en 2013 pour mettre en œuvre le Programme de travail adopté en 2010, y compris les implications en termes de personnel et financiers</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Prendre note des ressources allouées pour mettre en œuvre le Programme de travail actuel et établir le degré de priorité à assigner à chaque activité</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2012 – A.G. (71) 10; UNIDROIT 2013 – A.G. (72) 6</i>

Introduction

1. Le Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2011-2013 couvre un certain nombre de sujets dont l'introduction au Programme de travail avait été recommandée à l'origine par le Conseil de Direction à sa 88^{ème} session (Rome, 20-23 avril 2009) et entérinée par l'Assemblée Générale lors de sa 65^{ème} session (Rome, 2 décembre 2009) (cf. document UNIDROIT 2009 – A.G. (65) 10, paras. 18-27), ainsi que des sujets additionnels proposés par le Conseil de Direction à sa 89^{ème} session (Rome, 10-12 mai 2010) et ensuite introduits au Programme de travail par l'Assemblée Générale lors de sa 67^{ème} session (Rome, 1^{er} décembre 2010).

2. Suite aux recommandations et décisions, et considérant les projets achevés à la fin de 2010, le Programme de travail pour la période triennale 2011-2013 contient actuellement les activités suivantes (voir UNIDROIT 2010 – A.G. (67) 9 rév., Annexe):

A. ACTIVITES LEGISLATIVES

1. Principes relatifs aux contrats du commerce international (UPICC) – 3^{ème} édition
2. Protocole spatial à la Convention du Cap
3. Opérations sur les marchés financiers transnationaux et interconnectés
 - a) Elaboration d'un instrument sur la compensation des instruments financiers
 - b) Guide législatif sur les Principes et les règles visant à améliorer les transactions sur titres dans les marchés émergents
4. Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap, en particulier portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers
5. Responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire
6. Dispositions législatives modèles sur la protection des biens culturels
7. Droit privé et du développement
 - a) Aspects de droit privé du financement agricole
 - b) Cadre juridique pour l'entreprise sociale

B. MISE EN ŒUVRE ET PROMOTION DES INSTRUMENTS D'UNIDROIT – COOPERATION JURIDIQUE

1. Fonctions de Dépositaire
2. Promotion des instruments d'UNIDROIT
3. Coopération juridique

C. ACTIVITES NON LEGISLATIVES

1. Bibliothèque d'UNIDROIT
2. Publications
3. Site Internet et Bibliothèques dépositaires
4. Base de données UNILAW

3. A sa 89^{ème} session (Rome, 10-12 mai 2010), le Conseil de Direction a appliqué les critères suivants en recommandant les degrés de priorité à assigner aux diverses activités inscrites au Programme de travail:

- a) *Priorité en matière d'allocation de coûts de réunions:*
 - (i) "*priorité élevée*" – projet qui devrait avoir la priorité sur les autres (jamais plus de deux)
 - (ii) "*priorité moyenne*" – projets qui pourraient aller de l'avant au cas où les coûts liés aux projets prioritaires s'avéraient moins élevés que prévus (par exemple parce que le Secrétariat obtient des fonds extrabudgétaires), libérant ainsi des ressources dans le budget régulier; et
 - (iii) "*priorité basse*" – projets qui ne devraient aller de l'avant qu'après l'achèvement d'autres projets ou sur la base d'un financement entièrement extrabudgétaire.

- b) *Priorité en matière d'allocation de ressources humaines:*
 - (i) "*priorité élevée*" – au moins 70% du temps de travail des fonctionnaires chargés du sujet;
 - (ii) "*priorité moyenne*" – pas plus de 50% du temps de travail des fonctionnaires chargés du sujet; et
 - (iii) "*priorité basse*" – pas plus de 25% du temps de travail des fonctionnaires chargés du sujet.

- c) *Fonctions indispensables.* Les fonctions indispensables sont soit celles imposées par le Statut organique d'UNIDROIT (par exemple, Bibliothèque, gouvernance), soit celles qui sont autrement nécessaires pour son fonctionnement (par exemple, gestion et administration). Ces fonctions revêtent de par leur nature même une "priorité élevée", ce qui explique qu'elles sont soutenues par des ressources humaines et financières spécifiquement attribuées.

4. Le présent document présente un résumé des mesures prises en 2013 pour la mise en œuvre des activités législatives inscrites au Programme de travail de l'Institut¹. Des informations plus détaillées, ainsi que des informations sur les activités non législatives de l'Institut seront fournies dans le Rapport annuel qui sera publié en 2014. L'Annexe I au présent document contient des informations, en termes monétaires, sur les ressources allouées aux différents projets et activités de l'Institut en 2013, sur la base du budget approuvé par l'Assemblée Générale lors de sa 71^{ème} session (Rome, 1^{er} décembre 2012) et à la lumière des dépenses prévues par le Secrétariat au moment de la rédaction du présent document (voir aussi UNIDROIT 2013 – A.G. (72) 6). L'Annexe II fournit quant à lui des informations sur les contributions extrabudgétaires mises à la disposition du Secrétariat et leur allocation aux diverses activités en 2013.

A. Activités législatives

1. Protocole spatial à la Convention du Cap ***

5. Le Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention du Cap (ci-après "le Protocole spatial") a été adopté à l'issue d'une Conférence diplomatique convoquée par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne du 27 février au 9 mars 2012. Cinq

¹ Priorité accordée par le Conseil de Direction: élevée *** – moyenne ** – basse *.

Résolutions, dont une (Résolution 4) visant à faciliter l'octroi aux pays en développement de financement accessible pour les biens spatiaux, ont été adoptées par la Conférence, le 8 mars 2012. Le Protocole spatial a été ouvert à la signature lors de la cérémonie de clôture de la Conférence le 9 mars 2012. Trois Etats (Arabie saoudite, Burkina Faso et Zimbabwe) ont signé le Protocole spatial. UNIDROIT a été désigné Dépositaire du Protocole spatial. Le Secrétariat a publié le texte final du Protocole spatial, les versions finales de l'Acte final et des rapports de la Conférence en 2012

6. En 2013, les activités du Secrétariat se sont concentrées sur la préparation de l'établissement de la Commission préparatoire investie de tous les pouvoirs nécessaires pour faire fonction d'Autorité provisoire de surveillance du futur Registre international pour les biens spatiaux et sur la promotion en vue de l'entrée en vigueur rapide du Protocole spatial. La première session de la Commission préparatoire s'est tenue au siège d'UNIDROIT à Rome les 6 et 7 mai 2013. Les Etats suivants ont accepté de siéger en tant que membres de la Commission Préparatoire: Afrique du sud, Allemagne, Arabie saoudite, Brésil, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Italie et République tchèque, l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Organisation intergouvernementales pour les transports ferroviaires (OTIF), ainsi qu'un certain nombre d'autres participants et représentants du monde financier et commercial, invités à participer aux sessions à titre d'observateurs. La Commission a constitué un groupe de travail pour rédiger un projet de Règlement pour le Registre international pour les biens spatiaux et un autre groupe de travail pour rédiger un dossier en vue de la sélection du Conservateur du Registre spatial. Le Secrétariat a apporté son soutien aux activités des deux groupes de travail en vue de convoquer la deuxième réunion de la Commission début 2014, selon les progrès faits entretemps.

2. Opérations sur les marchés financiers transnationaux et interconnectés

a) Principes et Règles sur la compensation des instruments financiers ***

7. Ce projet a été inclus au Programme de travail approuvé par l'Assemblée Générale en 2010 comme sujet prioritaire. Le Secrétariat a depuis organisé deux sessions d'un comité d'étude en 2011 (Rome, 18-21 avril et 13-15 septembre 2011) et une troisième et dernière session en 2012 (Rome, 7-9 février 2012). Lors de sa 91^{ème} session (Rome, 7-9 mai 2012), le Conseil de Direction d'UNIDROIT a pris note des progrès faits par le Comité d'étude et entériné la proposition du Secrétariat de convoquer un comité d'experts gouvernementaux pour un examen ultérieur et finalisation du projet de Principes. Le comité d'experts gouvernementaux a tenu sa première session au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) du 1^{er} au 5 octobre 2012. La seconde et dernière session du Comité s'est tenue à Rome du 4 au 8 mars 2013.

8. Le Conseil de Direction, lors de sa 92^{ème} session (Rome, 8-10 mai 2013), a adopté les Principes d'Unidroit sur l'applicabilité des clauses de résiliation-compensation et a demandé au Secrétariat de prendre des mesures en vue de la diffusion large et de la mise en œuvre sur le plan national de ces Principes. Les Principes ont depuis été publiés en anglais et en français et feront l'objet d'une session lors du Colloque sur le droit des marchés émergents qui sera organisé lors de la troisième réunion du Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en œuvre, établi lors de la Conférence diplomatique d'adoption de la Convention de Genève sur les titres, qui se tiendra à Istanbul du 11 au 13 novembre 2013.

9. Ce projet a bénéficié d'une contribution extrastatutaire de la Fédération allemande des banques, obtenue grâce aux bons offices du Ministère allemand de la justice. Ce financement a permis de recruter une personne pour travailler spécifiquement sur ce sujet et de couvrir d'autres dépenses liées au projet comme par exemple des études d'experts et des coûts de conférence.

b) Guide législatif sur les Principes et les règles visant à améliorer les transactions sur titres dans les marchés émergents **/*

10. La portée éventuelle d'un futur Guide législatif sur les Principes et les règles visant à améliorer les transactions sur titres dans les marchés émergents a fait l'objet d'un débat lors de la seconde réunion du Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en œuvre (Rio de Janeiro, 27 et 28 mars 2012) tenue après la Conférence diplomatique de Genève pour l'adoption d'une Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédies à laquelle il avait été créé.

11. La troisième réunion du Comité sur les marchés émergents et les questions de suivi et de mise en œuvre aura lieu à Istanbul du 11 au 13 novembre 2013 à l'invitation de la Commission des valeurs mobilières turque. La réunion sera consacrée durant une journée à la discussion sur la méthodologie à suivre lors de la préparation du Guide législatif.

3. Préparation d'autres Protocoles à la Convention du Cap, notamment portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers **/*

12. En 2013, le Secrétariat a convenu avec le *Center for the Economic Analysis of Law* (Washington D.C.) de la préparation, sans coût pour le Secrétariat, d'une étude d'impact économique de cet éventuel quatrième protocole. Cette étude a été soumise par le *Center* au premier trimestre 2013 puis transmise pour examen au Conseil de Direction avec un grand nombre d'expressions de soutien au projet de divers représentants de l'industrie (cf. UNIDROIT 2013 – C.D. (92) 5(b)).

13. En 2013, le Secrétariat a aussi préparé un rapport sur un éventuel futur Protocole portant sur les navires et matériels de transport maritime, a poursuivi ses consultations avec les représentants des industries concernées (document UNIDROIT 2013 - C.D. (92) 5(c)) et a préparé une seconde étude relative à un éventuel futur Protocole portant sur le matériel de production d'énergie en mer et les matériels d'équipement similaires (document UNIDROIT 2013 - C.D. (92) 5(d)), toutes deux soumises à l'examen du Conseil de Direction lors de la discussion sur l'élaboration du Programme de travail pour la période triennale 2014-2016.

14. Avant l'approbation par l'Assemblée Générale des recommandations du Conseil de Direction concernant le Programme de travail pour la période triennale 2014-2016 (voir le document UNIDROIT 2013 – A.G. (72) 4), le Secrétariat a entrepris une recherche et organisé des consultations informelles avec des experts et des représentants de l'industrie qui pourraient contribuer à ce projet.

4. Responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire **/*

15. En 2013, le Secrétariat d'UNIDROIT a continué de suivre les développements dans le domaine de la gestion des risques et de la responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire. Le Secrétariat attend toujours la publication de l'étude d'évaluation d'impact que prépare actuellement l'Union européenne afin d'évaluer l'opportunité et la portée d'activités futures par UNIDROIT.

5. Droit privé et du développement

a) Aspects de droit privé du financement agricole *

16. Lors de sa 91^{ème} session, le Conseil de Direction a autorisé la constitution d'un Comité d'étude chargé de la préparation d'un guide international sur les contrats de production agricole et a invité la FAO, l'IFAD et d'autres organisations internationales intéressées à participer à ses travaux.

17. La première réunion du Comité d'étude s'est tenue à Rome du 28 au 31 janvier 2013 et la seconde à Rome du 3 au 6 juin 2013. Le niveau relativement élevé de ressources humaines allouées à ce projet, par rapport à son statut actuel en termes de priorité, répond au fort intérêt manifesté pour ce projet lors de la 91^{ème} session du Conseil de Direction (voir UNIDROIT 2012 – C.D.(91) 15, paras. 91-95) et a été possible grâce au financement extrabudgétaire reçu pour un autre projet hautement prioritaire (voir ci-dessus, para. 9). La troisième réunion, envisagée à l'origine à Rome en novembre 2013, a été reportée du 3 au 7 mars 2014 afin de permettre aux experts de préparer les premiers projets, puis de procéder à la révision de tous les chapitres du future guide juridique. Cela devrait permettre aux participants d'examiner un projet initial de l'ensemble du document.

b) Cadre juridique pour l'entreprise sociale **/*

18. Ce sujet a été inséré au Programme de travail à la suite d'une suggestion de l'Organisation internationale de droit du développement (IDLO), étant entendu que cette dernière obtiendrait le financement nécessaire auprès de donateurs externes. Aucun progrès n'a été réalisé en 2013.

B. Promotion des instruments d'UNIDROIT adoptés au cours du Programme de travail actuel

1. Principes relatifs aux contrats du commerce international (UPICC) – 3^{ème} édition ***

19. La troisième édition des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international (connus sous le nom de "Principes d'UNIDROIT 2010") a été adoptée par le Conseil de Direction lors de sa 90^{ème} session. Le Conseil a autorisé sa publication et promotion dans le monde entier. Après un dernier examen approfondi de l'ensemble du texte, les Principes d'UNIDROIT 2010 ont été publiés en été 2011. Une traduction italienne a été publiée en décembre 2011, la version espagnole en octobre 2012 et la version japonaise en juillet 2013. D'autres versions linguistiques sont en cours de préparation.

20. Le Groupe de travail chargé de la préparation de chapitres additionnels aux Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international ne s'est pas réuni au cours de la période triennale 2011-2013. Toutefois, en réponse à une demande spécifique du Conseil de Direction lors de sa 91^{ème} session (voir UNIDROIT 2012 – C.D. (91) 15, paras. 20 et 29), le Secrétariat a convoqué une réunion d'experts à Rome du 11 au 13 février 2013 pour développer quelques dispositions modèles, suivies d'explications, pour aider les parties à incorporer les Principes dans les clauses de leurs contrats, ou de les choisir expressément comme règles de droit régissant leur contrat. Les Clauses types ont été adoptées par le Conseil de Direction lors de sa 92^{ème} session (Rome, 8 – 10 mai 2013) et ont depuis été publiées en anglais et en français.

2. *Convention de Genève sur les titres* ***

21. Le Commentaire officiel sur la Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés (la "Convention de Genève sur les titres") et le mémorandum des déclarations préparé par le Secrétariat pour aider les Etats contractants dans la formulation de leurs déclarations en vertu de la Convention ont été achevés en 2011. Le Commentaire officiel a été publié en anglais et en français au cours du premier semestre 2012.

22. Les activités du Secrétariat en 2013 ont porté principalement sur la promotion de la Convention. On notera en particulier l'organisation d'un Colloque sur le droit des marchés financiers organisé à l'occasion de la troisième réunion du Comité sur les marchés émergents, les questions de suivi et de mise en œuvre établi par la Conférence diplomatique pour l'adoption d'une Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés qui aura lieu à Istanbul du 11 au 13 novembre 2013.

3. *Dispositions législatives modèles sur la protection des biens culturels* *

23. Les Dispositions législatives modèles UNESCO-UNIDROIT définissant la propriété de l'Etat sur les biens culturels non découverts ont été élaborées par un groupe d'experts choisis conjointement par les Secrétariats des deux Organisations au cours de trois réunions qui se sont tenues entre septembre 2010 et juin 2011, puis soumise à l'UNESCO en juillet 2011 et au Conseil de Direction d'UNIDROIT plus tard au cours de cette même année. En 2013, le Secrétariat a préparé et publié une publication contenant les dispositions modèles ainsi que la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés.

ANNEXE I

**Dépenses – Mise en œuvre du Programme de travail
(estimation au 31 décembre 2013)**

Budget ordinaire

1	Principes d'UNIDROIT		
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€ 41.270
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	5.191
	Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6)	400
	Coûts des réunions	Interprétation / services techniques (Ch. 6.5)	2.516
		Missions des experts (Ch. 1.5)	7.247
	Documentation / traduction	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	4.721
	Total		€ 61.345
2	Protocole spatial à la Convention du Cap		
	Coût du personnel	Fonctionnaires(Ch. 2.1, 3.1)	€ 33.083
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	17.555
	Coûts des réunions	Interprétation / services techniques (Ch. 6.5)	1.601
	Total		€ 52.239
3	Guide législatif visant à améliorer les transactions sur titres dans les marchés émergents		
	Coût du personnel	Fonctionnaires(Ch. 2.1, 3.1)	59.521
	Documentation / traduction	Fonctionnaires(Ch. 2.1, 3.1)	6.923
	Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6)	3.723
	Total		€ 70.167
4	Règles uniformes sur la compensation des instruments financiers		
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€ 15.097
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)	7.947
	Coût des réunions	CEG: locaux de la FAO (Ch. 1.5)	17.797
		Interprétation (Ch. 6.5)	6.900
	Documentation / traduction	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	4.498
	Total		€ 52.239
5	Elaboration d'autres Protocoles à la Convention du Cap		
	Coût du personnel	Fonctionnaires(Ch. 2.1, 3.1)	€ 20.540
		Missions des experts (Ch. 1.5)	1.200
	Total		€ 21.740
6	Responsabilité civile pour les services fournis par le Système Global de Navigation Satellitaire		
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€ 4.356
	Total		€ 4.356

7	Aspects de droit privé du financement agricole			
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	200.198
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		12.852
	Coût des réunions	Interprètes / services techniques (Ch. 6)		9.751
		Missions (Ch. 1.6)		1.354
		Missions des experts (Ch. 1.5)		41.319
	Total		€	265.474
8	Fonctions de Dépositaire en vertu de la Convention du Cap			
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	9.059
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		4.891
	Documentation / traduction	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)		13.834
	Total		€	27.784
9	Promotion et mise en œuvre			
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	139.443
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		32.927
	Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6)		6.654
		Missions des experts (Ch. 1.5)		2.601
	Total		€	181.625
10	Coopération juridique			
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	2.174
	Total		€	2.174
11	Programme de bourses de recherche / Programme de stages			
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	30.552
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		42.206
	Autre	Bourses (Ch. 11)		10.000
	Total		€	82.758
12	Bibliothèque d'UNIDROIT			
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	3.855
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		121.864
		Rémunération pour collaborateurs occasionnels (Ch.2.2)		12.000
	Acquisitions	Achat de livres et de revues, reliure, logiciel (Ch.9)		113.892
	Total		€	251.611
13	Publications			
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	82.054
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		35.126
	Documentation	Correspondance (Ch. 6.3)		17.746
		Impression de publications (Ch. 5)		22.850
	Total		€	157.776
14	Site Internet et Bibliothèques dépositaires			
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.1)	€	32.913
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		33.992
	Total		€	66.905

15	Base de données UNILAW			
	Coût du personnel	Fonctionnaires (Ch. 2.1, 3.2)	€	1.707
	Total		€	1.707
16	Etats membres, coopération institutionnelle et gouvernance			
	Coût du personnel	Secrétaire-Général et Fonctionnaires (Ch. 2. 1, 3.1)	€	113.063
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		130.825
	Coût des réunions	Interprétation / services techniques (Ch. 6) AG, CF, CD et CP (Ch. 1.1)		8.100 36.653
	Consultation / promotion	Missions (Ch. 1.6) Représentation (Ch. 6.4)		10.991 5.000
	Documentation / traduction	Fonctionnaires (Ch. 2. 1, 3.1) Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		27.905 2.699
	Total		€	335.236
17	Administration, services d'appui et gestion des locaux			
	Coût du personnel	Secrétaire-Général et Fonctionnaires (Ch. 2. 1, 3.1)	€	90.704
		Services généraux (Ch. 2.1, 3.1)		218.359
	Commissaire aux comptes	(Ch. 1.4)		3.642
	Divers	Coûts de l'entretien (électricité, chauffage, eau, assurances de l'immeuble, matériel de bureau, entretien de l'immeuble, louage d'ouvrage) (Ch. 7)		155.583
		Indemnité intégrative au personnel à la retraite (Ch. 4)		1.861
		Assurance accidents (Ch. 3.2)		8.787
		Papeterie, téléphone, fax et Internet (Ch. 6.1, 6.2)		38.000
		Divers (Ch. 6.6)		6.700
	Total		€	523.636
	Total		€	2.158.772

ANNEXE II

UNIDROIT - Informations sur les contributions extrabudgétaires en 2013

		Reçu *	Dépensé **	Solde ***
Principes sur la compensation des instruments financiers		Reçu	Dépensé	Solde
Recettes				
Donateur	Association des banques allemandes ¹	56.579,16		
Dépenses				
Coûts en personnel	Fonctionnaires associés		38.306,28	
Documentation	Traduction de documents		8.211,58	
	Impression texte final et commentaire		3.583,50	
Conférence	Voyages des experts		2.895,00	
Total		€ 56.579,16	52.996,36	3.582,80
Programme de bourses de recherche		Reçu	Dépensé	Solde
Recettes				
Donateurs	Membres du Conseil de Direction <i>Transnational Law and Business University</i> (Rép. de Corée) ²	1.603,00		
	Divers cabinets d'avocats italiens ³	15.184,82		
		7.000,00		
Dépenses				
Autre	Bourses (Ch. 11.0)		15.249,00	
Total		€ 23.787,82	15.249,00	8.538,82
Bibliothèque d'UNIDROIT		Reçu	Dépensé	Solde
Recettes				
Donateurs	Divers cabinets d'avocats italiens ⁴	65.500,00		
	Fondation de droit uniforme	3.591,00		
	Institut Max Planck (Hambourg) ⁵	23.100,00	23.100,00	
Dépenses				
Achat de livres, revues périodiques juridiques, reliure, logiciel			45.000,00	
Total		€ 88.600,00	68.100,00	20.500,00
TOTAL		€ 168.966,98	136.345,36	32.621,62

* Recettes prévues au 31 décembre 2013

** Dépenses prévues au 31 décembre 2013

*** Solde prévu au 31 décembre 2013

¹ Montant reporté des contributions faites en 2012

² Montant promis pour 2013

³ Montant reporté des contributions faites en 2012

⁴ Comprend € 45.500,00 reportés des contributions faites en 2012 et € 20.000,00 reçues en 2013

⁵ Valeur estimée des donations en nature (465 livres)